

COMMUNE DE LOMBERS
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2019
39° Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars, à vingt heure trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Claude ROQUES, Sylvie BASCOUL, Jérôme FABRIES, Hélène GUERNET, Mikaël ROUQUETTE, Jérôme ALBY, Magali GAZANIOL, Christophe MOREL, Christiane ENJALBERT, Jean-Louis LLOP, Françoise SERAYSSOL, ,

Absent excusé : MME Marcelle LECHEVANTON donne procuration à M Claude ROQUES
M Bruno CASSAR donne procuration à MME SERAYSSOL Françoise

Absent : M. Kévin PONS, MME Valérie FONTAINE

Date de convocation et d'affichage : 19 mars 2019
Secrétaire de séance : M Mikaël ROUQUETTE

Ordre du jour

- 1) DIA AISSANI FARKI
- 2) DIA PEYRONNET
- 3) DIA BATIGNE
- 4) Budget communal : vote du compte administratif et du compte de gestion 2018- affectation des résultats
- 5) Budget assainissement : vote du compte administratif et du compte de gestion 2018- affectation des résultats
- 6) Délibération virement du budget communal au budget d'assainissement pour un montant de 17000 euros
- 7) Participation au fonctionnement de la passerelle pour 2018 et 2019
- 8) Attribution de compensation de la 3 ct
- 9) Location Algeco pour 2 mois
- 10) Redevance Enedis
- 11) Achat photocopieur école/ mairie
- 12) Achat d'un Bruleur et d'un Défibillateur par l'intermédiaire d'achats groupés
De la 3CT
- 13) Approbation du projet de réfection de la voirie communale.
- 14) Sujets divers

URBANISME

1-Dia AISSANI/MAGRE

Le Conseil municipal examine le dossier de vente de biens :

- Un bien situé à « Le château » 81120 Lombers cadastré B755 d'une superficie de 1 ha22a10ca appartenant à Mme MAGRE Marguerite.

Après discussion, les membres présents renoncent à exercer le droit de préemption au profit de la commune.

2-Dia PEYRONNET/ADER

Le Conseil municipal examine le dossier de vente de biens :

- Un bien situé à « st Pierre de Conils » 81120 Lombers cadastré A1602 A1606 A1599 A1601 A1605 A1607 d'une superficie de 1ha 20a 12 ca appartenant aux conjoints PYRONNET.

Après discussion, les membres présents renoncent à exercer le droit de préemption au profit de la commune.

3-Dia BATIGNE/LEQUEVAQUES

Le Conseil municipal examine le dossier de vente de biens et décide de reporter cette décision au prochain conseil.

4- BUDGET COMMUNAL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE :

Sous la Présidence de Madame Hélène GUERNET, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 603 959,24€	Recettes : 702 140,40€	Excédent : 98 181,16€
		Excédent reporté : <u>44 380,59€</u>
		Excédent de clôture : 142 561,75€

Investissement

Dépenses : 166 544,16€	Recettes : 212 023,56€	Excédent : 45 479,40€
		Déficit reporté : <u>120 692,78€</u>
		Déficit de clôture : 75 213,38€

Hors de la présence de Monsieur Claude ROQUES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **-120 692,78€**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **44 380,59€**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : **45 479,40€**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **98 181,16€**

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **34 725,00€**

En recettes pour un montant de : **44 611,00€**

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **65 327,38€**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **65 327,38€**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **77 234,37€**

COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la commune du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5-BUDGET ASSAINISSEMENT

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE L'ASSAINISSEMENT :

Sous la Présidence de Madame Hélène GUERNET, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 30 482,54€	Recettes : 56 895,83€	Excédent :	26 413,29€
		Excédent reporté	<u>1 621,89€</u>
		Excédent de clôture	28 035,18€

Investissement

Dépenses : 45 217,31€	Recettes : 31 903,60€	Déficit :	13 313,71€
		Déficit reporté :	<u>11 388,09€</u>
		Déficit de clôture	24 701,80€

Hors de la présence de Monsieur Claude ROQUES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **-11 388,09€**
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **1 621,89€**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : **-13 313,71€**
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **26 413,29€**

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : **3 328,00€**
En recettes pour un montant de : **0,00€**

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **28 029,80€**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **28 029,80€**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **5,38€**

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signés les membres présents.

COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion de l'assainissement constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.

6- DELIBERATION POUR SUBVENTION BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal est invité à autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 17 000 € au budget de l'assainissement pour l'année 2019.

Le conseil municipal,

Vu :

- les lois, règlements et instructions budgétaires relatifs aux communes,

Considérant :

- que le budget assainissement ne dispose pas de recettes disponibles pour couvrir les frais liés à l'octroi d'un emprunt,

Après en avoir délibéré,

Décide

- de procéder au versement sur l'exercice 2019 d'une subvention du budget principal de la collectivité d'un montant de 17 000 euros au budget assainissement correspondant au montant de l'emprunt.

DEL 2019-10		Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Contre	0	Abstention	0

7- ALSH « LA PASSERELLE » : PARTICIPATION AUX FRAIS

Monsieur le maire rappelle que les frais occasionnés par la mise à disposition des locaux scolaires pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement organisé par l'Association « la Passerelle » les mercredis et vacances scolaires sont de 1 500 €, après avoir étudié les diverses factures de gaz, téléphone, électricité et eau.

Sur proposition de Monsieur le maire et **après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**, décide de ne pas revaloriser ce montant et fixe à 1 500 € la participation aux frais de fonctionnement de l'Association « La Passerelle » pour l'année 2018 ainsi que pour l'année 2019.

DEL 2019-11		Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Contre	0	Abstention	0

8-EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2019 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

En application des articles L 1 609 nonies C du Code Général des Impôts et L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Au vu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 19 février 2019,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ledit rapport.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- d'adopter le rapport de la CLECT du 19 février 2019
- d'adopter le montant révisé de l'attribution de compensation qui s'élève à : **85 343.01€**
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice à l'article **73211**

DEL 2019-12		Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Contre	0	Abstention	0

9- LOCATION MODULES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de louer des modules pour remplacer le réfectoire durant les travaux de construction pour accueillir les enfants.

Un devis à été demandé à l'entreprise KILOUTOU pour la location de 5 modules.

Le montant du devis se décompose ainsi :

- Installation 5 modules 3000€ HT
- Location par mois 525€ HT les 5
- Transport retour 2700€ HT

Le devis s'élève donc à 6750€ HT pour une location sur 2 mois.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le devis et à réaliser toutes les opérations nécessaires concernant cette opération.

DEL 2019-13		Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Contre	0	Abstention	0

10-REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR ENEDIS

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ,
- Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L 113-2,
- Considérant que les Collectivités Territoriales peuvent délivrer sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire,
- Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,
- Vu le montant notifié par ENEDIS pour la redevance 2019 en date du 20 février 2019, basé sur le chiffre de la population totale au 31/12/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance à 209 € pour l'occupation du domaine public communal par ENEDIS pour 2019, soit une revalorisation de 1,37 % par rapport à l'année précédente.

DEL 2019/14		Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Contre	0	Abstention	0

11-ACHAT PHOTOCOPIEUR ECOLE ET MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat qui lie la mairie à la société TBC arrive à échéance et donc il est nécessaire de revoir les contrats.

Il est prévu de renouveler le matériel de l'école et de la mairie.

M MOREL, conseiller municipal en charge de l'informatique a étudié le dossier après avoir demandé des devis à différentes entreprises (TBC IXEO SHARP) et a procédé à une étude sur 5 ans.

Il en ressort que l'entreprise TBC propose sur le long terme un tarif attractif.

- Prix achat 2950€ HT
- Prix copie noir/blanc 0.0045€
- Prix copie couleur 0.045€

Le conseil municipal autorise M le maire à signer le devis de l'entreprise TBC pour l'achat de 2 photocopieurs couleurs de la marque XEROX série 7020i.

DEL 2019-15		Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Contre	0	Abstention	0

12-ACHAT DE DEFIBRILATEURS PAR INTERMEDIAIRE DE LA 3 CT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de commune centre Tarn lance une opération d'achat de défibrillateurs.

Il rappelle que la commune est déjà équipé d'un défibrillateur mais qu'il serait nécessaire de prévoir un autre équipement au niveau de la salle des fêtes et un autre équipement au stade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Accepte l'achat de 2 défibrillateurs pour un montant de 2040.30ht dont un avec armoire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Approuve l'inscription du montant de l'achat au budget .

DEL 2019-16		Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Contre	0	Abstention	0

13- TRAVAUX DE VOIRIE 2019

M. le maire présente les devis de la 3CT concernant le marché à bon de commandes pour le programme 2019. Après études, les élus valident les travaux sur les voies communales suivantes :

Place de l'église à st pierre de conils , chemin de Poux Granier, fossés de Lagrèze, chemin de les vergnes, Chemin du Corbin, Chemin de Gazagnes

Le montant total estimatif des travaux s'élève à 24850.50 € HT soit 29 820.60 € TTC.

SUJETS DIVERS

M ROUQUETTE adjoint aux travaux expose au conseil que des déchets se retrouve dans le ruisseau à Tincambe et pour y remédier un devis a été demandé pour l'installation d'un grillage derrière les poubelles.

M le maire annonce au conseil municipal qu'une barrière a été installé sur le chemin qui mène au hangar dit de « cahuzac » car il a été constaté à plusieurs reprises le dépôt de déchets sauvages.

Par un courrier en date du 17 mars 2019, adressé à la mairie M CASTAN Jean demande la possibilité de l'acquisition d'un ancien chemin communal traversant sa propriété au lieudit « gau » sur les parcelles D119 D 120 D638 D770.

Le conseil étudie la demande.

Par un courrier en date du 21 mars 2019, M PUECH Sébastien émet le souhait d'achat d'une partie d'un chemin longeant sa propriété.

Le conseil étudie la demande.

Il a été commandé à la société SARL DFR 81120 Réalmont, 5 stores enrouleurs manuel pour la salle de sport d'un montant de 1290.00€ ttc

L'association «LO FIAL D OR », le 4L TROPHY demande des subventions dans le cadre de leur différents projets.

Les montants seront arrêtés lors de l'élaboration du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Ainsi fait et délibéré le 25 mars 2019

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
ROQUES Claude		PONS Kévin	<i>Absent</i>
BASCOUL Sylvie		GAZANIOL Magali	
FABRIÈS Jérôme		MOREL Christophe	
GUERNET Hélène		ENJALBERT Christiane	
ROUQUETTE Mikaël		LLOP Jean-Louis	
LECHEVANTON Marcelle	Représentée par M ROQUES Claude	SERAYSSOL Françoise	
ALBY Jérôme		CASSAR Bruno	Représenté par MME SERAYSSOL Françoise
FONTAINE Valérie	Absente		